



EXTRAIT
Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération CIAS 2022-03.

OBJET : VOTE DU BUDGET EXECUTOIRE 2022 M22

L'An deux mille vingt deux, le vingt-neuf du mois de mars à 14 h, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à QUILLAN, 1, Avenue François Mitterrand, suite à la convocation faite le 22 mars 2021 par Monsieur le Président.

Etaient présents :

Huguette DUBOIS, Francis SAVY, Vincent MAYNIE, Mohammed EL HABCHI, Paul COEFFARD, Isabelle SZYMANSKI, Ginette JAMMES, Martine DAFFOS, Rose-Marie MANAUD, Alain RENON, Martine BENASSIS

Excusés : Eric COUE, Marielle PASTOU, Geneviève COMTE, Jacques GALY, Séverine CALDERON, Françoise TOURNAIRE

Secrétaire de séance : Martine DAFFOS

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 11

Votants : 11

VU la délibération CIAS 2021-19 proposant au département le Budget Primitif 2022

VU la réponse de ce dernier avec un budget autorisé revu à la baisse

CONSIDERANT que nous devons nous conformer à ce que l'autorité territoriale nous attribue, nous appliquons la baisse de 783 480 € sur la section de fonctionnement comme suit :

CIAS-SAD Budget autorisé 2022 M 22		
Intitulés	BP 2022 Demandé	BP 2022 Autorisé
Section de fonctionnement		
Dépenses		
011 Groupe 1 charges générales	207 100,00 €	155 805,65 €
012 Groupe 2 Personnels	2 677 000,00 €	1 979 814,71 €
016 Groupe 3 charges de structure	71 900,00 €	36 899,64 €
Total	2 956 000,00 €	2 172 520,00 €



Pyrénées Audoises

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Recettes		
002 Excédents	0,00 €	57 000,00 €
017 Groupe 1 Produits tarification	2 926 000,00 €	2 084 060,00 €
018 Groupe 2 autre produits	25 000,00 €	27 527,50 €
019 Groupe 2 Produits Exceptionnels	5 000,00 €	3 932,50 €
Total	2 956 000,00 €	2 172 520,00 €
Section d'investissement		
Dépenses		
21 immobilisations corporelles	1 004,00 €	1 004,00 €
23 Immobilisation reçues	5 000,00 €	5 000,00 €
Total	6 004,00 €	6 004,00 €
Recettes		
Chap. 001 Résultat reporté	0 €	0,00 €
28 amortissements des immobilisations	1 004,00 €	1 004,00 €
Chap. 13 Subvention d'investissement	5 000,00 €	5 000,00 €
Total	6 004,00 €	6 004,00 €

La dotation sera versée mensuellement chaque début de mois et se répartit de la manière suivante :

APA : 114 886 € - DDS PA-PH : 3 122 € - PCH : 34 686 €

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- D'adopter le Budget exécutoire 2022 autorisé par le Département de l'Aude pour un montant de :
 - 2 172 520, 00 € en fonctionnement
 - 6004 € en investissement

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 29 Mars 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Transmis au représentant de l'Etat,
le 01.04.22
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 01.04.22

